

**Conseil des droits de l'homme****Vingt-deuxième session**

Point 10 de l'ordre du jour

Assistance technique et renforcement des capacités**Rapport de l'Expert indépendant sur la situation
des droits de l'homme en Côte d'Ivoire,
Doudou Diène***Résumé*

Le présent rapport est le résultat de la troisième visite de l'Expert indépendant en Côte d'Ivoire, du 24 septembre au 12 octobre 2012 et vise à rendre compte de la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire du 15 juillet au 15 décembre 2012.

Dans un contexte sous-régional fragilisé par la situation au nord du Mali et au Sahel et face à un climat politique sous tension et une situation sécuritaire instable, la Côte d'Ivoire se trouve à un tournant politique décisif en dépit des progrès remarquables réalisés sur le plan économique et social.

Les attaques des assaillants, essentiellement concentrées sur les mois d'août et de septembre 2012, attribuées à des individus armés et identifiés par le Gouvernement comme étant des militants pro-Gbabo, semblent viser à replonger le pays dans le cycle d'agression et de répression qui a caractérisé la Côte d'Ivoire depuis plus de dix ans. La réponse de l'appareil sécuritaire d'État à cette vague d'attaques a parfois été disproportionnée, débouchant sur des violations reconnues des droits de l'homme.

C'est dans ce contexte que l'Expert indépendant a recueilli des informations faisant état d'une fragilisation de la situation des droits de l'homme de nature à éroder les acquis démocratiques, économiques et sociaux. En ce qui concerne les violations commises par les assaillants au cours des tentatives de déstabilisation du pays, une soixantaine de personnes ont été tuées dont des éléments des FRCI et des civils, parmi lesquels des femmes et des enfants. Plusieurs autres personnes, y compris des enfants, ont été blessées. Dans certaines localités de l'ouest du pays, ces attaques ont engendré le déplacement des populations qui craignaient pour leur vie et des centaines de personnes ont dû quitter leurs villages pour se réfugier dans des localités voisines.

Le FRCI a réagi de manière vigoureuse aux attaques des assaillants en renforçant sa présence à Abidjan et dans d'autres localités, particulièrement dans des régions sensibles comme l'ouest du pays et les frontières avec le Libéria et le Ghana. Les éléments du FRCI ont érigés des barrages routiers, menés des opérations de ratissage et des raids dans des villages. Dans ce contexte, des cas d'atteinte au droit à la vie, d'arrestation et de détention arbitraires, des actes de torture, des atteintes au droit à la propriété, des extorsions et de rackets ont été signalés un peu partout sur le territoire, et plus particulièrement à l'ouest du pays.

L'Expert indépendant s'est rendu dans la région de l'ouest de la Côte d'Ivoire, qui a été traditionnellement le théâtre de fortes tensions entre communautés allogènes et autochtones. L'attaque du camp des personnes déplacées de Nahibly, à Duékoué, où étaient enregistrées plus de 5 000 personnes, a été l'un des épisodes les plus violents de ces conflits intercommunautaires. Cette attaque a causé la mort de plus de huit personnes et une soixantaine de blessés dont une femme. Comme l'Expert l'a affirmé dans son dernier rapport, les tensions intercommunautaires restent vives dans l'ouest du pays et nécessitent des mesures urgentes du Gouvernement afin de faciliter une coexistence pacifique entre les communautés et prévenir des violences intercommunautaires pouvant déboucher sur des graves violations des droits de l'homme. L'Expert indépendant a néanmoins fait le constat, sur le terrain, d'initiatives endogènes de règlement de conflits locaux et de reconstruction collective du tissu intercommunautaire.

L'Expert indépendant réaffirme dans ce contexte l'urgence d'accélérer le processus du DDR et de la réforme du secteur de la sécurité. Malgré les efforts du Gouvernement, le retard observé dans ce domaine contribue à la détérioration de la situation sécuritaire dans le pays et débouche sur des violations des droits de l'homme. Ces réformes vont nécessiter la mobilisation d'importants moyens financiers qui vont bien au-delà des capacités actuelles de la Côte d'Ivoire à absorber les ex-combattants qui seront désarmés et démobilisés.

La lutte contre l'impunité est en marche mais demeure à ce jour à sens unique, sans équité et sans célérité, essentiellement orientée vers les partisans de l'ancien président Gbagbo. De nombreuses autorités politiques et militaires proches de l'ancien président impliquées dans des violations des droits de l'homme et dont les noms avaient été plusieurs fois cités dans des rapports des Nations Unies au cours des dix dernières années sont aujourd'hui inculpés et détenus.

L'Expert réaffirme que pour que le processus judiciaire soit utile à la société ivoirienne dans son ensemble et contribue véritablement à la réconciliation nationale et à l'impulsion d'une nouvelle dynamique plus respectueuse de la vie et de la dignité humaine, il est essentiel de poursuivre les auteurs des violations des droits de l'homme sans distinction de leur appartenance politique, tribale, régionale ou religieuse.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Sigles et abréviations.....		4
I. Introduction	1–9	5
II. Analyse du contexte général.....	10–24	6
A. Un contexte sous-régional fragilisé	10–12	6
B. La centralité du pluralisme politique	13–18	7
C. Un climat sécuritaire fragilisé	19–22	8
D. Une situation économique et sociale en progrès	23–24	8
III. Aperçu de la situation des droits de l’homme	25–51	9
A. Violations commises par les assaillants lors des attaques	25–28	9
B. Violations liées à la réponse des FRCI aux assaillants	29–38	10
C. Violences intercommunautaires	39–44	11
D. Violence faites aux femmes et aux enfants	45–48	12
E. Droits économiques, sociaux et culturels	49–51	13
IV. Justice et lutte contre l’impunité	52–75	14
A. La Commission Nationale d’Enquête	52–55	14
B. La Commission dialogue vérité et réconciliation	56–60	14
C. Les poursuites judiciaires nationales	61–67	15
D. Les poursuites devant la Cour pénale internationale.....	68–70	17
E. Conditions carcérales.....	71–75	17
V. Conclusions et recommandations.....	76–94	18
A. Conclusions	76–78	18
B. Recommandations.....	79–94	19

Sigles et abréviations

ADDR	Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion
AQMI	Al-Qaïda au Maghreb islamique
BAE	Brigade anti-émeute
CEDEAO	Communauté des États de l’Afrique de l’Ouest
CDVR	Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation
CNE	Commission Nationale d’Enquête
CNDH	Commission Nationale des droits de l’homme
CNRD	Congrès national de la résistance pour la démocratie
CNP	Conseil national de la presse
CPI	Cour Pénale Internationale
CTK	Compagnie territoriale de Korhogo
DDR	Désarmement, démobilisation et réinsertion
DST	Direction de la Surveillance du Territoire
FRCI	Forces Républicaines de la Côte d’Ivoire
FDS	Forces de défense et de sécurité
FPI	Front populaire ivoirien
GTSO	Groupement Tactique du Sud Ouest
LIDER	Liberté et Démocratie pour la République
MACA	Maison d’arrêt et de correction d’Abidjan
MUJAO	Mouvement pour l’unicité et le jihad en Afrique de l’ouest
PDCI	Parti Démocratique de Côte d’Ivoire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RDR	Rassemblement des républicains
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire
UEOMA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 20/19 du Conseil des droits de l'homme, par laquelle le Conseil a reconduit le mandat de l'Expert indépendant pour une période d'un an et a invité l'Expert indépendant à présenter un rapport au cours de sa vingt-deuxième session.

2. Ce rapport est le résultat de la troisième visite de l'Expert indépendant en Côte d'Ivoire, du 24 septembre au 12 octobre 2012. Il couvre la période comprise entre le 15 juillet au 15 décembre 2012. Il est fondé sur des informations collectées auprès des autorités gouvernementales, traditionnelles et religieuses, des agences du système des Nations Unies, des ONG nationales et internationales, ainsi que des témoins et victimes des violations des droits de l'homme. Il est également basé sur les recommandations de mon dernier rapport au Conseil des droits de l'homme présenté le 21 mars 2012.

3. L'Expert indépendant témoigne de sa gratitude au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, qui a facilité son séjour dans le pays ainsi que ses rencontres avec des autorités nationales et locales. Dans cette perspective, l'Expert indépendant a rencontré le Premier Ministre, le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, le Ministre chargé des Droits de l'Homme et des Libertés publiques, le Ministre Délégué chargé de la défense, le Ministre chargé des ex-Combattants et des Victimes de guerre, le Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, le Ministre de l'éducation et le Ministre de la Francophonie et de la culture. L'Expert indépendant a eu une séance de travail avec le Directeur du cabinet du Président de la République afin de partager ses réflexions préliminaires avec les hautes autorités du pays.

4. L'Expert s'est également entretenu avec le Procureur de la république, le Procureur militaire, le Directeur de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), le Président de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), les membres de la Commission Nationale des droits de l'homme (CNDH) et la Présidente de la CNE. L'Expert a eu une séance de travail fructueuse avec des représentants de partis politiques comme l'ancien Président de la République, Henri Konan Bedié, Président du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), Le Président de Liberté et Démocratie pour la République (LIDER), Mamadou Koulibaly, des responsables du Front populaire ivoirien (FPI) et du Congrès national de la résistance pour la démocratie (CNRD).

5. L'Expert s'est rendu dans le pays profond, notamment à Bouna, Boundiali, Divo, Duékoué, Katiola, Korhogo et Odienné, où il s'est entretenu avec les personnes arrêtées dans le cadre de la crise post-électorale et des leaders traditionnels et religieux. Dans toutes ces localités l'Expert a rencontré les autorités administratives, judiciaires et sécuritaires afin de recueillir leurs avis sur les questions liées aux droits de l'homme, à la sécurité et à l'administration de la justice dans leurs régions respectives. Il s'est également rendu à Yamoussoukro, où il a participé à la 52^{ème} session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

6. L'Expert a rencontré des représentants des organisations de défense des droits de l'homme nationales et internationales, des organisations de femmes, des représentants de victimes et des représentants de la confrérie des chasseurs traditionnels (Dozos) à Korhogo. L'Expert a visité les ruines du site de Nahibly, qui jusqu'à sa destruction tragique le 20 juillet 2012, abritaient des personnes déplacées à Duékoué. Il a entendu des rescapés de ce camp ainsi que de nombreux témoins et victimes de violations de droits de l'homme.

7. Il a également eu des séances de travail avec des représentants du corps diplomatique ainsi que le représentant spécial de l'Union Africaine en Côte d'Ivoire. L'Expert a eu des réunions substantielles avec Albert Gerard Koenders, le Représentant

spécial du Secrétaire général des Nations Unies et son adjoint, Arnaud Akodjenou. Il a également participé à une réunion de l'équipe-pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire, présidés par Ndolamb Ngokwey, Coordonnateur Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Côte d'Ivoire.

8. L'Expert se réjouit de l'appui qui lui a été apporté par l'UNOCI et ses responsables pour lui permettre de se déplacer dans le pays profond et rencontrer différents acteurs. Il remercie en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire, son adjoint pour l'État de droit, le Directeur de la Division des droits de l'homme, et son personnel de leur soutien déterminant à l'organisation effective de sa visite.

9. L'Expert a également effectué une visite à La Haye, au Pays-bas, du 30 au 31 août 2012 afin de discuter des questions de coopération avec les autorités de la Cour Pénale Internationale (CPI). Il a notamment rencontré Sang-Hyun Song, Président de la CPI, Fatou Bensouda, Procureur de la CPI et Silvana Arbia, Greffier de la CPI. L'Expert tient à remercier les responsables de la CPI pour les échanges fructueux sur la complémentarité de nos mandats, la centralité et l'impact de la justice dans le processus de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire et le devoir d'exemplarité de la CPI sur le système judiciaire ivoirienne, notamment en matière d'équité et d'impartialité. L'Expert a aussi échangé avec Stephen Rapp, l'Ambassadeur itinérant des États-Unis chargé des crimes de guerre, sur la problématique de l'impunité en Côte d'Ivoire.

II. Analyse du contexte générale

A. Un contexte sous-régional fragilisé

10. Près de deux ans après la crise post-électorale la Côte d'Ivoire reprend progressivement sa place sur la scène africaine et internationale. Le Président Alassane Ouattara, qui est également Président en exercice de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et, à ce titre, coordonne la réponse de la CEDEAO à la crise dans la région du Sahel en général et au nord du Mali en particulier.

11. Situé au nord de la Côte d'Ivoire, le Mali est une porte ouverte sur le Sahara et le Sahel, une zone marquée par l'immensité de l'espace et l'absence d'un contrôle efficace par les États riverains. Ce facteur géographique favorise l'installation des groupes tels Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'ouest (MUJAO) et Ansar Dine. Le facteur géographique explique aussi un aspect central dans la crise de la région de Sahel: l'alliance objective entre les narcotrafiquants à la recherche de facilités de passage de la drogue vers les côtes de la Méditerranée et le marché européen et des groupes islamistes qui ont besoin d'armes et d'argent pour étendre leur influence dans la région. Cette alliance objective constitue une bombe à retardement de nature à déstabiliser en profondeur et dans la durée tous les pays de la région.

12. Comme l'Expert l'a mentionné dans son précédent rapport, la Côte d'Ivoire est un pays-région et, de par sa diversité ethnique, religieuse et culturelle, constitue un microcosme de la sous-région. Le conflit ivoirien ne peut donc pas être circonscrit sans prendre en compte la dimension sous-régionale dans son ensemble. De même que la crise ivoirienne a créé un risque d'instabilité dans la sous-région, avec des répercussions sécuritaires, humanitaires, économiques et sociales dans les pays voisins, la crise au nord du Mali et au Sahel est de nature à amplifier et aggraver les facteurs de fragmentation politique et intercommunautaire hérités d'une dizaine d'années de crise totale et même d'annihiler les dynamiques politiques, économiques et sociales en cours en Côte d'Ivoire.

B. La centralité du pluralisme politique

13. La situation politique est marquée par deux tendances lourdes: une dynamique politique institutionnelle réelle et le défi ouvert pour un pluralisme politique favorisant la réconciliation. Ces deux facteurs impactent directement tant sur la situation des droits de l'homme que sur la sécurité. La dynamique politique institutionnelle, condition fondamentale de la reconstruction démocratique de la Côte d'Ivoire, est attestée par la mise en place des principales institutions politiques et administratives d'un État de droit: un chef d'État, un Parlement, et la récupération par l'État de son espace régalien administratif, judiciaire et sécuritaire, notamment sur tout le territoire national.

14. La promotion d'un pluralisme politique inclusif, recommandation centrale du précédent rapport, constitue la réponse la plus urgente et la plus durable à deux défis majeurs de la crise ivoirienne: la transformation de la profonde polarisation politique de la société en expression démocratique légale de la diversité politique, culturelle, ethnique et religieuse du peuple ivoirien, et la garantie crédible d'une culture de tolérance et donc d'une réconciliation nationale, respectueuse des convictions profondes de toutes les composantes de la société.

15. La réconciliation nationale a certes fait l'objet d'initiatives significatives de la classe politique ainsi que de la société civile. La création, conjointe par le Gouvernement et une partie de l'opposition, à l'issue du Conclave de Grand Bassam, en avril 2012, d'un Cadre permanent de dialogue constitue, à cet égard, une étape majeure dans la création de conditions et d'instruments favorables à la réconciliation. Progrès particulièrement significatif, le Gouvernement a accepté à l'issue d'une séance de travail, la mise en place d'un groupe de travail chargé de faire des propositions sur deux réclamations politiques importantes des partis politiques de l'opposition membres du Cadre permanent de dialogue: la recomposition de la Commission Électorale Indépendante et le report des élections municipales et régionales.

16. Mais la plénitude du processus de dialogue et de réconciliation, pour atteindre une masse critique déterminante, se heurte aux obstacles suivants: l'inclusivité complète notamment la participation du principale parti d'opposition le FPI, une initiative politique forte d'ouverture du pouvoir, la perception de l'impartialité de la justice et un climat sécuritaire stable. Le FPI, parti de l'ex-Président Gbagbo est à la croisée des chemins, tiraillé entre la réalité d'un courant convaincu de la nécessité et de l'urgence du dialogue et de la réconciliation et des partisans toujours favorables à la reconquête du pouvoir par la force.

17. L'Expert indépendant a décelé cette dynamique interne à travers ses rencontres tant avec les responsables actuels du Parti qu'avec les personnalités de l'ancien régime encore détenus. La condamnation par un communiqué officiel du FPI, de l'attaque, au mois d'août du camp d'Akouedo à Abidjan est particulièrement significative à cet égard. Sa valse-hésitation sur le Conclave de Grand Bassam du 28 avril 2012 (participation à l'ouverture mais retrait et non acceptation du Cadre permanente de dialogue) atteste d'un débat interne profond.

18. Le processus historique, légitime de décantation politique en cours au sein de ce Parti et le basculement décisif vers la réconciliation ou la stratégie de tension permanente dépendra tant du rapport de forces internes que de la capacité du pouvoir actuel à donner à l'inclusivité et au pluralisme politique une dynamique décisive crédibilisée par trois initiatives fortes. La première de nature légale: la promotion d'un statut institutionnel légal de l'opposition basé sur la légitimité de l'opposition, l'exercice plein et entier de la liberté d'association et d'expression et la garantie des moyens nécessaires pour des activités politiques démocratiques par le déblocage des ressources non entachées d'illégalité et le financement légal par le Parlement. La seconde, de nature judiciaire: la fin de la détention

des responsables politiques de l'opposition non impliqués directement dans de graves crimes économiques ou de sang. La troisième, de nature politique par la participation à un gouvernement d'union nationale. En dernière analyse c'est la réalité du pluralisme politique et la vitalité du débat démocratique qui sont seules de nature à neutraliser et décrédibiliser la tentation de recours à la violence comme moyen d'expression politique.

C. Un climat sécuritaire fragilisé

19. L'Expert est préoccupé par la détérioration de la situation sécuritaire, qui constitue un autre facteur lourd ayant un impact négatif sur la situation des droits de l'homme. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a identifié au moins 23 attaques de grande envergure depuis le début du mois d'août 2012 à Abidjan et dans différentes parties du pays. Ces attaques sont parfois simultanées, visant essentiellement des positions des Forces Républicaines de la Côte d'Ivoire (FRCI), de la gendarmerie et des commissariats de police. D'après des informations fournies par le Gouvernement sur la situation de sécurité intérieure de mars à septembre 2012, d'autres attaques auraient été déjouées y compris des tentatives de coup d'État et des opérations de déstabilisation.

20. Certaines sources estiment que ces attaques seraient le fait de groupes armés non identifiés. Mais d'après les autorités ivoiriennes, ces attaques seraient planifiées et organisées par des partisans de l'ancien président Gbagbo depuis le Ghana et le Liberia, avec la complicité des mercenaires libériens. L'objectif serait de créer un sentiment d'insécurité dans le pays afin de décourager les investisseurs et de créer une psychose au sein des populations. Il convient de souligner que le FPI, se sentant de plus en plus sous la pression de l'appareil sécuritaire d'État, a condamné certaines de ces attaques et demeure préoccupé par les risques d'amalgame et de représailles qui pèsent sur les responsables du parti et leurs militants et sympathisants.

21. L'attaque du 14-15 octobre 2012 contre la centrale thermique d'Azito, à Yopougon, qui fournit l'électricité à la ville d'Abidjan et ses environs, par des individus portant les nouveaux uniformes de gendarmes est aussi une illustration de la complexité de la situation sécuritaire actuelle. Les autorités militaires ont reconnu que les attaques récentes ont bénéficié des complicités au sein même des FRCI. Certains observateurs reconnaissent l'existence d'un groupe d'environ 97 000 hommes en armes en Côte d'Ivoire au profil diversifié qui peuvent mener des attaques contre des structures de l'appareil d'État et les populations civiles.

22. Face à ces défis sécuritaires, l'Expert réaffirme l'urgence d'accélérer le processus du DDR et de la réforme du secteur de la sécurité. Malgré les efforts du Gouvernement, le retard observé dans ce domaine contribue à la détérioration de la situation sécuritaire dans le pays et débouche sur des violations des droits de l'homme. À cet égard, l'Expert salue la création à la fin du mois d'août de l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (ADDR) sous l'autorité du Conseil national de sécurité, qui est présidé par le Président de la République. Ces réformes vont nécessiter la mobilisation d'importants moyens financiers qui vont bien au-delà des capacités actuelles de la Côte d'Ivoire à absorber les ex-combattants qui seront désarmés et démobilisés.

D. Une situation économique et sociale en progrès

23. Sur le plan économique, la Côte d'Ivoire semble sur une dynamique solide et retrouve progressivement la place qui était jadis la sienne dans la sous-région, où elle a longtemps représenté le moteur économique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine avec 40 % du PIB de l'UEOMA. Selon le Gouvernement, le taux de croissance

pour les trois prochaines années devrait atteindre environ 9 % en 2013 et 10 % en 2014-2015. Le taux de croissance de l'économie ivoirienne a également un impact non négligeable sur les pays de la sous-région avec qui le Gouvernement a lancé de grands chantiers régionaux dans le secteur des infrastructures.

24. Il apparaît aussi essentiel de ne pas négliger la dimension politique de la crise ivoirienne au profit d'une approche qui accorderait le primat au facteur économique, car une société polarisée est porteuse de germes de conflits qui, devenus manifestes, peuvent avoir un impact négatif sur les activités économiques. L'impact durable de cette dynamique de croissance économique sur la reconstruction démocratique, et la réconciliation nationale s'articule autour des défis suivants: la priorité accordée à la jouissance réelle des droits économiques et sociaux (santé, éducation, emploi, logement) par toute la population et notamment les très nombreuses victimes d'une crise profonde, la vigilance sur l'égalité sociale et la prospérité commune.

III. Aperçu de la situation des droits de l'homme

A. Violations commises par les assaillants lors des attaques

25. En ce qui concerne les violations commises par les assaillants au cours des tentatives de déstabilisation du pays, une soixantaine de personnes ont été tuées, dont des éléments des FRCI et des civils, parmi lesquels des femmes et des enfants. Par ailleurs, plusieurs autres personnes, y compris des enfants, ont été blessées. Dans certaines localités de l'ouest du pays, ces attaques ont engendré le déplacement des populations qui craignaient pour leur vie et des centaines de personnes ont dû quitter leurs villages pour se réfugier dans des localités voisines.

26. L'Expert indépendant souhaite mentionner les attaques les plus significatives suivantes: dans la nuit du 4 au 5 août, des individus armés ont ouvert le feu à un barrage des FRCI et un commissariat de police dans le quartier de Yopougon à Abidjan, tuant au moins cinq personnes dont trois dans le commissariat et deux au niveau du barrage. Toutes les victimes sont des éléments du FRCI. Un soldat du FRCI a été grièvement blessé suite à cette attaque. Une opération de déstabilisation encore plus significative s'est déroulée dans la nuit du 5 août, prenant pour cible le camp militaire d'Akuédo à Abidjan, l'un des plus importants du pays. Les assaillants ont tué au moins cinq personnes et blessé 18 autres, toutes des éléments du FRCI. Ces derniers ont capturés huit assaillants et saisi des armes.

27. Le 15 août, des assaillants armés ont simultanément attaqué un barrage des FRCI, un poste de gendarmerie et une prison civile dans la localité de Dabou, près d'Abidjan. Trois civils ont été tués et environ 119 prisonniers ont été libérés par les assaillants suite aux attaques. Le 8 août une dizaine d'assaillants ont pris pour cible un barrage du FRCI à Agboville, blessant un soldat. Le 13 août, une poste de contrôle situé dans la localité de Pehekan Houebli, près de la ville de Toulepleu et de la frontière avec le Libéria, a fait l'objet d'une attaque par des individus armés venus du Libéria. Un assaillant a été tué et trois éléments du FRCI blessés.

28. Le 25 août, trois assaillants, un élément FRCI et un civil ont été tués suite à l'attaque d'une position des FRCI à Iroko, situé à 140 km d'Abidjan. Une autre attaque d'envergure s'est déroulée dans la nuit du 20 au 21 septembre 2012 visant une base FRCI située dans le village de Noé, à la frontière avec le Ghana. L'attaque aurait été menée par un pasteur exilé au Ghana du nom de Djaha Aristide, qui aurait dans le passé annoncé la chute du Président Alassane Ouattara en 77 jours. Huit personnes ont été tuées du côté des assaillants, parmi lesquelles le pasteur. Au moins quinze assaillants ont également été arrêtés par les FRCI et transférés à la DST à Abidjan. Suite à ces attaques, le Gouvernement ivoirien a décidé de

fermer ses frontières aériennes, terrestres et maritimes avec le Ghana. L'espace aérien entre les deux pays a été réouvert le 24 septembre et les frontières terrestres et maritimes le 8 octobre.

B. Violations liées à la réponse des FRCI aux assaillants

29. Le FRCI a réagi de manière vigoureuse aux attaques des assaillants en renforçant sa présence à Abidjan et dans d'autres localités, particulièrement dans des régions sensibles comme l'ouest du pays et les frontières avec le Libéria et le Ghana. Les éléments du FRCI ont érigés des barrages routiers, menés des opérations de ratissage et des raids dans des villages.

30. L'Expert déplore des cas d'atteinte aux droits à la vie qui lui ont été signalés dont les victimes sont souvent des membres de l'appareil sécuritaire d'État et des civils soupçonnés de complicité avec les assaillants. Par exemple, dans la nuit du 19 août 2012, les FRCI auraient mené un raid dans le village de Dougroulilié et auraient tué un homme de 42 ans soupçonné de cacher les assaillants et arrêté une autre personne âgée de 35 ans pour le même motif. En réaction, le chef du village a conduit une délégation de quatre personnes au camp des FRCI afin de demander la libération de la personne. Une fois rendue dans le camp militaire, toute la délégation a été arrêtée et détenue.

31. D'autres incidents sécuritaires, le plus souvent attribués pour l'essentiel au FRCI et ayant débouché sur des atteintes au droit à la vie des populations civiles, ont été documentés sur l'ensemble du territoire ivoirien, notamment au moins 38 personnes tuées lors de vols à mains armées et de braquages impliquant parfois des coupeurs de routes.

32. À la suite des opérations de déstabilisation menées par des assaillants depuis le mois d'août, un nombre élevé de personnes, aussi bien civiles que militaires, ont été arrêtées et détenues pour leur participation supposée dans ces attaques. Ainsi pour le seul mois d'août 2012, au moins 382 personnes ont été arrêtées pour atteinte à la sûreté de l'État, dont certaines ont subi des traitements cruels, inhumains et dégradants et dont deux sont mortes suite à des actes de torture. De graves cas de torture à l'électricité ont été relevés, en particulier à San Pedro où l'Expert a reçu des allégations des cas de torture de plus en plus récurrents commis au sein du Groupement Tactique du Sud Ouest (GTSO).

33. En termes de détention, à la date du 30 octobre 2012, plus de 250 personnes sont encore détenues arbitrairement, au moins 132 ont été libérées et 131 ont été placées en détention préventive dans divers centres de détention du pays. D'autres personnes détenues au secret ou au-delà des délais légaux de détention n'ont pas été présentées à un juge. Il faut noter que la plupart des personnes arrêtées sont ou ont été maintenues non seulement dans des centres réguliers de détention mais aussi dans des centres inappropriés pour des civils tels que divers autres camps des FRCI. L'Expert note aussi que les délais légaux de garde à vue ne sont pas toujours respectés et les personnes arrêtées sont souvent conduites dans des lieux de détention illégaux tels que la Brigade anti-émeute (BAE), l'Établissement général des services de l'armée, la Garde républicaine, le camp Génie d'Adjame de la Police militaire pour les civils ou des maisons privées occupées par des FRCI.

34. Les responsables et militants du FPI se sont particulièrement sentis indexés suite aux attaques des assaillants. Le 6 août 2012, Mady Bouabré, un ancien membre du parlement affilié au FPI, a été arrêté à Noé, près de la frontière ghanéenne et détenu à la DST. Le 12 août 2012, Alphonse Douaty, Secrétaire Général adjoint du FPI, a été arrêté à Abidjan et transféré à la DST. Le 26 août 2012, le secrétaire général du FPI, Laurent Akoum a été interpellé par la police alors qu'il se rendait à un meeting de son parti dans la localité d'Adzopé, à 100 km d'Abidjan. Après avoir séjourné au camp Agban, il a été transféré à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA) où l'Expert a pu le rencontrer. Il est

accusé d'atteinte à l'ordre public pour avoir affirmé au cours d'une réunion de son parti que l'ancien président Laurent Gbagbo avait fait l'objet de mauvais traitements pendant sa détention à Korhogo et aussi pour avoir contesté les résultats des élections présidentielles.

35. D'autres personnalités d'envergure membres du FPI ont également été arrêtées au cours des derniers mois dans les pays de la sous-région. Il s'agit de Justin Koné Katinan, ancien Ministre du budget de Laurent Gbagbo et Porte-Parole du FPI exilé, arrêté le 24 août 2012 à Accra au Ghana suite à un mandat d'arrêt international lancé par la justice ivoirienne pour des crimes économiques commis pendant la crise post-électorale. M. Katinan est la deuxième personnalité du FPI arrêté dans leurs lieux d'exil à l'étranger après l'extradition de Moïse Lida Kouassi, ex-Ministre de la Défense arrêté à Lomé au Togo en juin 2012.

36. Le secteur des médias est particulièrement symbolique de la polarisation politique du pays. Le paysage médiatique est divisé en deux pôles radicalement opposés. Une presse favorable au parti au pouvoir et une presse proche du FPI de l'ancien président Laurent Gbagbo. Cette polarisation de la vie politique suivie d'une détérioration de la situation sécuritaire a eu un impact notable sur la liberté d'expression et d'opinion. En effet, dans sa décision N° 014 du 6 septembre 2012, le Conseil national de la presse (CNP), l'organe de régulation de la presse en Côte d'Ivoire, a suspendu le quotidien *Notre Voie* pour six parutions après la publication de « photographies de personnalités du régime déchu » de Laurent Gbagbo en violation de l'ordonnance présidentielle n°2011-007 du 14 avril 2012 portant annulation de tous les actes réglementaires et individuels pris par le Gouvernement de Laurent Gbagbo depuis le 4 décembre 2010.

37. La semaine suivante, le CNP a également suspendu la parution pour une à deux semaines de six autres quotidiens proches de l'ancien Président Laurent Gbagbo pour les mêmes raisons. Suite à l'intervention de diverses personnalités, la mesure a été « suspendue » une semaine après.

38. C'est dans ce contexte que l'Expert a rencontré les responsables du CNP pour avoir plus d'éclairage sur la situation de la presse dans le pays. D'après le CNP, les analyses de la presse sont souvent biaisées, les journaux font beaucoup d'affirmations et pas suffisamment de démonstrations. Les parutions contiennent aussi des proclamations, des accusations ou des dénonciations sans preuve. Des journaux font des affirmations et ne permettent pas à leurs lecteurs de vérifier les informations par eux-mêmes en leur donnant des éléments susceptibles de les aider à se faire une opinion.

C. Violences intercommunautaires

39. Dans la matinée du 20 juillet 2012, le camp des déplacés de Nahibly à Duékoué, où étaient enregistrées plus de 5 000 personnes, a subi une attaque d'une foule arrivée sur place par vagues de plusieurs centaines d'individus, jusqu'à atteindre environ un millier d'individus armés de gourdins, de machettes et de bâtons. La foule une fois constituée converge vers le camp et attaque les personnes déplacées qui vivaient dans ce camp, brûle et détruit le site à plus de 80 %.

40. Cette attaque a causé la mort de plus de huit personnes et une soixantaine de blessés dont une femme. Six morts ont été retrouvés sur le site et deux autres à environ 1 km de site. Selon le rapport médical de l'hôpital de Duékoué trois des victimes ont été tuées par arme à feu et les autres auraient été calcinés. Des cas de disparition forcée ont été aussi signalés. Des actes de pillages et de destruction perpétrés au cours de l'attaque ont poussé les rescapés à se disperser dans un état de dénuement complet. Le marché situé en face de la mission catholique de Duékoué et l'annexe de la paroisse qui abritait des personnes déplacées ont également été incendiés par la foule des assaillants. De nombreux déplacés

ont cependant pu regagner leur village d'origine où l'Expert a pu s'entretenir avec quelques rescapés du camp de Nahibly.

41. Il convient de signaler que le camp de Nahibly abritait une grande majorité des populations autochtones d'ethnie guéré, généralement favorables au FPI de l'ancien Président Gbagbo, qui étaient effrayées de retourner chez elles après la crise post-électorale, et dont sont originaires de nombreux ivoiriens aujourd'hui exilés au Libéria ou au Ghana. La foule qui a détruit le camp de Nahibly était quant à elle constituée des habitants du quartier Kokoma à Duékoué appuyés par les Dozos et des éléments du FRCI, déchaînés et déterminés d'en découdre avec les résidents du camp soupçonnés à tort ou à raison d'être à l'origine de la vague d'insécurité (meurtre, viols, vols) qui a touché la ville de Duékoué au cours des dernières semaines. Le point culminant de cette insécurité a été l'assassinat dans la nuit du 19 au 20 juillet 2012 de quatre hommes vivant dans le quartier de Kokoma, peuplé par des communautés allogènes, notamment d'ethnie Malinké, traditionnellement proches du Rassemblement des républicains (RDR), parti au pouvoir.

42. Le procureur de Man s'est rendu à Duékoué dans les jours qui ont suivi l'attaque et une enquête a été ouverte. Six mois après ces événements aucune arrestation n'a été effectuée. Le 10 octobre 2012, un puits contenant les restes humains de six personnes a été découvert à Toguei, Duékoué. D'autres endroits sensés contenir des corps ont été signalés dans la même région. Le procureur de Man s'est rendu à Duékoué afin de vérifier ces informations et a ouvert une enquête visant à déterminer les causes de la mort de ces personnes et les possibles liens avec l'attaque du camp de Nahibly.

43. L'Expert note avec une grande préoccupation la reproduction dans l'ouest du pays des schémas d'alliances observés dans le passé entre les forces des sécurités et des groupes armés non-étatiques en vue de défendre une communauté proche du parti au pouvoir au détriment des communautés perçues comme étant favorables à l'opposition. Du temps de l'ancien régime, les forces de défenses et de sécurité s'alliaient aux miliciens et groupes d'autodéfense pro-Gbagbo afin de défendre les intérêts des populations autochtones proches du FPI et, le plus souvent, porter atteinte aux droits des populations allogènes favorables à l'opposition. De nos jours, la même dynamique semble à l'œuvre mais de manière inversée: le FRCI et les Dozos se constituent de plus en plus en défenseurs des communautés allogènes contre les communautés autochtones.

44. L'Expert indépendant a été informé que l'attaque s'est déroulée en présence du préfet de région, du chef des Dozos de Duékoué et des officiers du FRCI. Il convient également de signaler que dès la création du camp de Nahibly, des éléments du contingent de l'ONUCI ont été envoyés sur le site avec pour mission d'assurer la surveillance extérieure du camp. Dans cette perspective, six miradors avaient été érigés le long de la palissade entourant le site. Ce dispositif n'a pas pu empêcher l'attaque du camp de Nahibly et l'inaction du contingent de l'ONUCI est particulièrement préoccupante.

D. Violences faites aux femmes et aux enfants

45. La situation des femmes et des enfants est également restée préoccupante, particulièrement dans la région de Bouaké et à l'ouest du pays, où il a été relevé une recrudescence des actes de violence sexuelle. Au moins 90 cas de viol, dont 23 viols collectifs commis lors d'attaques à mains armées, ont été documentés sur l'ensemble du territoire national. Dix-neuf auteurs présumés, parmi lesquels quatre éléments des FRCI, ont été traduits en justice.

46. L'Expert indépendant salue les efforts de nombreuses juridictions afin de poursuivre les auteurs des violences sexuelles. Cependant, le crime de viol continue d'être requalifié en « attentat à la pudeur » par certains tribunaux, atténuant ainsi la gravité des violations

commises. L'Expert déplore le coût élevé du certificat médical, qui constitue une pièce obligatoire du dossier d'accusation des cas de viols et qui revient à 50,000 FCFA (environ 100 \$E.-U) ainsi que les arrangements à l'amiable entre les familles, qui empêchent les victimes de saisir la justice.

47. En ce qui concerne les enfants, 61 cas de violations graves de leurs droits ont été observés de la manière suivante: 14 cas d'atteinte au droit à la vie, 39 cas de viols, 4 cas d'enlèvement, 2 cas d'occupation des écoles et 2 cas d'enfants utilisés à des barrages routiers par des Dozos. À cet effet, l'Expert exprime sa profonde préoccupation face au nombre élevé de cas de grossesses de jeunes filles dans l'enseignement primaire et secondaire dont les auteurs seraient le plus souvent leurs propres enseignants, ceci en violation du code éthique et de conduite régissant les relations entre enseignants et élèves.

48. C'est dans ce contexte que le 21 novembre 2012, le projet de loi portant abrogation de l'article 53 et modifiant les articles 58, 59 ; 60 et 67 de la loi n°64-375 du 7 octobre 1964 relative au mariage, telle que modifiée par la loi n°83-800 du 2 août 1993, a été adopté par l'Assemblée nationale. L'article 58 nouveau stipule que: «La famille est gérée conjointement par les époux dans l'intérêt du ménage et des enfants. Ils assurent ensemble la direction morale et matériel». Cette loi constitue une avancée significative dans le domaine de l'égalité et la non-discrimination de nature à promouvoir la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Face à l'opposition que cette loi a suscitée chez certains leaders religieux, aussi bien chrétiens que musulmans, ainsi que chez une partie de la population encore attachée au rôle traditionnel de la femme, l'Expert encourage le Gouvernement à développer une stratégie de communication afin d'expliquer la portée et la signification de cette loi.

E. Droits économiques, sociaux et culturels

49. L'Expert indépendant note les progrès remarquables réalisés par la Côte d'Ivoire dans le domaine de la relance économique et sociale. Le programme national de développement accorde une place importante à l'amélioration de la santé maternelle et infantile grâce aux programmes visant l'efficacité et l'accroissement des services de santé, la planification familiale, une couverture vaccinale et des soins obstétricaux néonataux d'urgence de base étendus. Le Gouvernement entend également poursuivre la mesure de gratuité ciblée des soins de santé de la mère et de l'enfant de moins de cinq ans et assurer l'éducation primaire pour tous.

50. Des cas d'atteinte au droit à la propriété d'extorsion et de racket ont été signalés un peu partout sur le territoire et plus particulièrement à l'ouest du pays. Ils ont été pour l'essentiel commis dans le cadre des opérations des FRCI appuyés par des Dozos visant à faire face aux vagues récentes d'attaques par des assaillants. Ces opérations auraient servi de prétexte à certains éléments des forces de sécurité pour pénétrer dans des domiciles et emporter des objets de valeur comme des ordinateurs, des téléphones portables, des appareils électroménagers et de l'argent. De nombreux cas d'extorsion ont également été signalés au niveau des barrages routiers érigés par les FRCI et des Dozos sur l'ensemble du territoire. Ces pratiques contribuent à appauvrir d'avantage des populations déjà traumatisées et fragilisées par plus de dix ans de crise.

51. De nombreuses personnes arbitrairement arrêtées auraient été libérées suite au paiement d'une somme d'argent aux éléments des FRCI qui les détenaient. L'Expert a également reçu des informations sur des cas de rançonnement des familles des personnes détenues qui ont été obligées de payer de l'argent à certaines autorités avant de pouvoir rendre visite à des détenus. Dans d'autres cas, des détenus ne reçoivent pas de visite parce que leurs familles ne parviennent pas toujours à rassembler la somme exigée. Les comptes bancaires de nombreux détenus sont toujours bloqués et leurs maisons détruites ou

occupées par des éléments du FRCI. L'Expert estime que le gel prolongé des avoirs d'un certain nombre de détenus, dans une procédure judiciaire qui, dans certains cas, dure depuis près de deux ans sans procès, peut constituer une atteinte aux droits économiques et sociaux des personnes concernées et de leur famille. Cela peut aussi affecter leur capacité à avoir accès à un avocat de leur choix et, finalement, constituer un obstacle à un procès juste et équitable.

IV. Justice et lutte contre l'impunité

A. La Commission Nationale d'Enquête

52. L'Expert a rencontré Paulette Badjo, Présidente de la Commission Nationale d'Enquête (CNE), qui a officiellement remis le rapport de la Commission au Président de la République au cours d'une cérémonie tenue le 8 août 2012 au Palais Présidentiel à Abidjan. Le rapport couvre la période allant du 31 octobre 2010 au 15 mai 2011 inclus.

53. En ce qui concerne le nombre de victimes et les auteurs présumés, le rapport de la CNE a établi un total de 3 248 morts attribués respectivement aux acteurs suivants : 1 452 morts causées par les Forces pro-Gbagbo, 727 morts imputables aux FRCI, 200 morts attribuées aux Dozos et 52 morts attribués à diverses forces non conventionnelles. Le rapport a également noté 8 141 cas de mauvais traitement, 345 cas de tortures et 194 cas de viols, 265 cas de disparition forcée et 260 cas de détention arbitraires. Au total, la CNE a interviewé 15 875 victimes et témoins.

54. Recevant le rapport de la CNE, le Président Alassane Ouattara a souligné l'importance de ce moment « pour les ivoiriens, ceux qui vivent en Côte d'Ivoire et pour la communauté internationale, car ce rapport était très attendu ». Puis, il a indiqué que cette Commission Nationale d'Enquête a été mise en place dans le but de rechercher la vérité, mettre fin à l'impunité qui a caractérisé le pays et favoriser la réconciliation. Après avoir exprimé sa satisfaction pour l'important travail effectué dans les délais impartis, le Président de la République a, à son tour, remis le rapport au Premier Ministre d'alors, Gardes des Sceaux, Ministre de la justice, Me Jeannot Kouadio-Ahoussou afin qu'il « l'examine avec le plus grand intérêt pour prendre les mesures qui s'imposent ». Enfin, le Chef de l'État a promis que le Rapport sera rendu public et affirmé que tous ceux qui ont posé des actes répréhensibles répondront de leurs actes devant la justice.

55. L'Expert salue le travail d'une qualité et d'une impartialité remarquable accompli par les membres de la CNE, ainsi que la volonté du Gouvernement, réaffirmée à cette occasion par le Président de la République, de lutter contre l'impunité et de traduire les auteurs présumés de ces actes en justice. Dans cette optique, l'Expert a évoqué le suivi des recommandations de cet important rapport au cours de sa rencontre avec le Procureur de la République près le Tribunal d'Abidjan et le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal militaire d'Abidjan, qui n'avaient pas encore reçu une copie du rapport de la CNE. L'Expert exprime l'espoir que la publication de ce rapport, qui est le résultat d'un processus endogène traduisant une volonté louable d'appropriation nationale de la protection des droits de l'homme, va créer une nouvelle dynamique vers une justice impartiale en Côte d'Ivoire, préalable à toute réconciliation véritable.

B. La Commission dialogue vérité et réconciliation

56. Le choc traumatique et émotionnel provoqué par les dix ans de crise a laissé des tâches indélébiles dans la conscience collective du pays. La CDVR à travers sa mission peut favoriser une catharsis nationale, contribuer à identifier les différents nœuds

traumatiques dans l’imaginaire du pays et, à travers la visibilité des audiences publiques, contribuer à promouvoir une mémoire collective et une émotion partagée, fondements d’une réconciliation durable dans la conscience nationale.

57. Malgré les dysfonctionnements et les difficultés financières rencontrées par la CDVR dans sa phase de démarrage et le retard observé dans la mise en œuvre de ses activités, la CDVR a élaboré une vision qui intègre un certain nombre d’éléments qui n’avaient pas été suffisamment pris en compte au moment de sa création, dans l’urgence, par le Président de la République, le 13 juillet 2011. À cet égard, l’Expert note avec appréciation que la CDVR a accepté la nécessité d’une consultation nationale reposant sur une large participation des populations tant au niveau central que local afin d’asseoir la légitimité de la Commission et de renforcer son cadre juridique en prenant en compte les demandes et les attentes des ivoiriens. L’Expert se félicite aussi du démarrage prochain des consultations nationales et de l’amélioration de la collaboration entre la CDVR et les ONG. L’Expert a pu visiter l’une des plate-formes locales de la CDVR installée à Duékoué et animée par une ONG locale sans moyens adéquats et qui traduit le passage progressif, bien que laborieux, de la CDVR de la phase de préparation à la phase opérationnelle.

58. Il convient aussi de signaler que la CDVR évolue dans un environnement politique, social et sécuritaire qui a un impact sur ses activités et qui peut rendre sa tâche plus compliquée du fait de la tension récurrente de la société ivoirienne génératrice de radicalisation de certains acteurs politiques. Dans un tel contexte, la CDVR est obligée de consacrer plus de ressources à l’aspect dialogue de son travail, qui n’existe pas traditionnellement dans de telles Commissions à travers le monde, et qui confère à son mandat une nécessaire adaptabilité à la dynamique politique de la société. Cette situation crée une tension inhérente entre l’aspect dialogue, essentiellement tournée vers le présent, et la dimension recherche de la vérité, qui est plus orientée vers le passé.

59. Malgré ces contraintes, le président de la CDVR a initié le dialogue avec les groupes socio-professionnels et les partis politiques, y compris le FPI, après l’attaque des positions du FRCI afin de réduire les tensions dans le pays et d’explorer les possibilités d’une relance véritable du processus de réconciliation. Les partis politiques, y compris le FPI, ont salué cette initiative dont les résultats et les conclusions ont été remis au Président de la République.

60. L’Expert note avec préoccupation que le chaînon manquant demeure la notion de justice, qui ne figure pas dans le mandat, encore moins dans le nom de la Commission. Le concept de justice est essentiel car il n’y a pas de paix et de réconciliation sans justice et l’effort de paix et de réconciliation ne saurait être un substitut à l’exigence de justice. L’Expert note également l’absence d’une vision stratégique cohérente au niveau de l’État de l’articulation entre les mécanismes non judiciaires et les mécanismes judiciaires de justice transitionnelle. Il est essentiel de créer des passerelles entre ces différents mécanismes afin de renforcer leur collaboration sur la base de la complémentarité de leur mandat.

C. Les poursuites judiciaires nationales

61. D’après le Procureur de la République près le Tribunal d’Abidjan 8 500 personnes ont été interrogées dans le cadre d’enquêtes préliminaires portant sur des crimes de sang, des infractions économiques commises contre certaines structures communautaires et des entreprises financières et des atteintes à la sûreté de l’État et à l’ordre public. Environ 115 individus ont été inculpés et sont détenues dans le cadre des atteintes à la sûreté de l’État et à l’ordre public et 55 personnes, toutes associées au régime de l’ancien président Gbagbo, ont été inculpées et sont détenues pour des crimes de sang.

62. Les enquêtes sur l'assassinat du général Robert Guéi, ancien Président de la République, de sa femme et ses gardes du corps, cas emblématique de la crise ivoirienne, semble également avoir progressée de manière significative. Le 1 octobre 2012, le Procureur militaire a annoncé l'inculpation du Commandant Séka Yapo Anselme pour enlèvement et assassinat, du Général Dogbo Blé, du Lt Colonel Katet Gnatoa et du Capitaine Sakanoko Mory pour complicité d'enlèvement et d'assassinat.

63. L'Expert se félicite du début des procès devant le tribunal militaire. Le 2 octobre 2012, l'Expert a assisté à l'ouverture de la première audience du procès *Ministère Public contre le Général Dogbo Blé Brunot et 4 autres*, premier grand procès impliquant des militaires de haut rang pour des faits commis durant la crise post-électorale. L'Expert déplore la lenteur de la procédure devant les juridictions civiles ainsi que la reconduction illimitée de la détention préventive des personnes inculpées dans le cadre de la crise post-électorale. Il rappelle que la détention préventive doit être une mesure exceptionnelle et qu'une détention préventive abusive soulève de véritables problèmes de droits de l'homme. Les personnes arrêtées et détenues du chef d'une infraction pénale doivent être traduites dans le plus court délai devant un juge et devront être jugées dans un délai raisonnable ou libérées.

64. L'Expert est préoccupé par l'absence d'impartialité de la stratégie actuelle de poursuite de la justice ivoirienne. Aucune procédure sérieuse n'a encore été initiée contre les membres du FRCI et leurs associés. L'Expert a soulevé cette question lors de sa rencontre avec le Procureur Général d'Abidjan, qui a répondu que le juge du 9^{ème} cabinet d'instruction en charge des crimes commis à Duékoué pendant la crise post-électorale a ouvert une procédure mais ne peut pas se rendre à l'ouest pour des raisons de sécurité. Sur la question de la lenteur de la justice, il a affirmé que cela dépendait plus des cabinets d'instruction mais que les procès civils devraient commencer au mois de novembre passé, ce qui n'a pas été le cas.

65. L'Expert prend note des charges de génocide portées contre 48 personnes parmi lesquelles sept personnalités comme Simone Gbagbo, l'ancien Premier Ministre Pascal Affi Nguessan, Geneviève Bro Grébé, leader des femmes patriotes, Aboudrahamane Sangaré, ancien vice-président du FPI, Désiré Noel Laurent Dallo, ancien ministre des finances, Alcide Djédjé, chargé des affaires étrangères dans le dernier gouvernement non reconnu du président Gbagbo, le Professeur Aké N'gbo Gilbert, Premier Ministre dans le dernier gouvernement non reconnu de l'ancien président Gbagbo et le général Bruno Dogbo Blé, ancien commandant de la garde présidentielle. Les autres charges de génocide concernent les 41 ivoiriens extradés du Libéria en juin 2012 suite à l'attaque contre les casques bleus de l'ONU.

66. L'Expert note avec préoccupation le caractère lacunaire de la définition du crime de génocide dans la Code Pénal de la Côte d'Ivoire, qui ne correspond pas aux standards internationaux tels que prévus dans les instruments internationaux, notamment la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948 et le Statut de Rome de la CPI. En effet, l'article 137 du Code pénal adopte une formulation ambivalente et imprécise de crime de génocide qui est plus large que celle retenue dans les instruments internationaux, en appliquant notamment le terme génocide à des groupes politiques et plus restrictive, en omettant de le faire à des groupes raciaux et en oubliant la notion de « comme tel » qui accompagne les groupes victimes.

67. Face à ces insuffisances, les observateurs s'interrogent à juste titre sur la pertinence des charges de génocide dans le contexte ivoirien et le risque de discrédit que cela peut jeter sur la justice ivoirienne, perçue comme recourant, sans la rigueur nécessaire, à des qualifications juridiques d'une extrême gravité.

D. Les poursuites devant la Cour pénale internationale

68. Le 26 septembre 2012, le Conseil des ministres a adopté deux projets de lois visant à créer les conditions d'une ratification du Statut de Rome de la CPI. Il s'agit d'un projet de loi portant révision de la Constitution, en vue de permettre à la Côte d'Ivoire de ratifier le Statut de Rome de la CPI et un projet de loi autorisant le Chef de l'État à ratifier le Statut de Rome de la CPI. L'Assemblée Nationale de La Côte d'Ivoire a adopté la loi N° 2012-1134 du 13 décembre 2012 insérant au titre VI de la Constitution un article 85 bis et relative à la CPI qui est libellé comme suit « La République peut reconnaître la juridiction de la Cour Pénale Internationale dans les conditions prévues par le Traité signé le 17 juillet 1998 ». Par décret N°2012-1135 du 13 décembre 2012, le Président de la République a promulgué la dite loi.

69. Le 22 novembre 2012, la Chambre préliminaire I de la CPI a levé les scellés sur un mandat d'arrêt émis à l'encontre de Simone Gbagbo pour quatre chefs de crimes contre l'humanité. Selon le mandat d'arrêt, initialement délivré sous scellés le 29 février 2012, Mme. Gbagbo serait pénalement responsable, au sens de l'article 25-3-a du Statut de Rome, de crimes contre l'humanité ayant pris la forme de meurtres, de viols et d'autres formes de violences sexuelles, d'autres actes inhumains et d'actes de persécution, commis sur le territoire de la Côte d'Ivoire entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011.

70. Le 5 décembre 2012, interrogé par la presse sur la réaction du Gouvernement au mandat d'arrêt lancé contre l'ex-première Dame, Gnénéma Mamadou Coulibaly, le Garde des sceaux, ministre de la Justice, des droits de l'Homme et des libertés publiques a déclaré que les autorités ivoiriennes qui avaient déjà pris acte de cette requête se réservaient le droit de réagir officiellement en temps opportun. Cette position, réitérée par le nouveau Premier Ministre, Daniel Kablan Duncan, soulève des interrogations légitimes sur ses motivations et ses implications sur la portée de la ratification du Traité de Rome.

E. Conditions carcérales

71. Les autorités nationales appuyées par l'ONUCI et des pays partenaires de la Côte d'Ivoire se sont attelés à remettre en service l'institution pénitentiaire, qui est un maillon important de la chaîne de la justice pénale. À présent, 32 établissements sur 33 ont été remis en service, avec environ 7 365 détenus. Malgré les efforts consentis par les autorités nationales et les partenaires, les résultats sont mitigés : certes les prisons ont repris du service, mais elles peinent à retrouver un fonctionnement normal, notamment dans leur rôle de détention et de garde des personnes placées en détention préventive. Plus de 410 détenus se sont évadés, parfois avec violence, entraînant la mort de 8 d'entre eux.

72. À la suite des attaques du mois d'août et des évasions répétées des détenus de prison, le Conseil National de Sécurité, présidé par le Président de la République, a estimé nécessaire de renforcer la surveillance des prisons par le recrutement de 2 000 gardes pénitentiaires. Cette décision est opportune et pourrait considérablement améliorer l'administration pénitentiaire. Toutefois, l'efficacité de cette mesure nécessite la prise en compte de paramètres liés d'une part à la capacité des personnels recrutés à recevoir et assimiler la formation et d'autre part, à faire preuve de professionnalisme. En conséquence, le processus de recrutement devrait être conduit de façon rigoureuse, afin d'éviter par exemple, que des personnes en conflit avec la loi ou encore d'anciens détenus soient intégrés.

73. L'Expert a pu visiter des lieux de détention à Bouna, Boundiali, Katiola, Korhogo, Odienné et Abidjan. D'une manière générale les détenus rencontrés semblaient en forme physique correcte. Ils sont en contact avec leurs avocats et, pour beaucoup d'entre eux,

reçoivent des visites des membres de leurs familles. Tous les détenus se plaignent fortement de la durée de leur détention sans procès. Simone Gbagbo présentait quelques signes de faiblesse physique. Elle a été relocalisée pendant quelque temps à un autre endroit d'Odiénné pour des raisons de sécurité, ce qui aurait eu des conséquences sur son état de santé. Bien qu'elle reçoive des soins réguliers, elle se plaint de ne pas rencontrer des médecins de son choix. Elle se plaint également de ne pas recevoir de visites des membres de sa famille et de n'obtenir des nouvelles de ses proches qu'à travers ses avocats. À Katiola et à Boundiali, certains détenus se sont plaints du fait qu'ils partagent le même espace avec des détenus de droit commun avec les risques sécuritaires que cela comporte.

74. À Bouna, où l'Expert s'est rendu pour la première fois, il s'est entretenu avec 21 détenus, parmi lesquels Pascal Affi N'Guessan, ancien Premier Ministre, Moïse Lida Kouassi, ancien ministre de la défense récemment extradé du Togo, et Michel Gbagbo, fils de l'ancien président Gbagbo. Aucun mauvais traitement n'a été signalé. Michel Gbagbo n'a pas reçu de visite de sa famille depuis son arrestation. Il a été évacué à Abidjan où il a séjourné pendant trois mois pour des soins médicaux. Les conditions de détention les plus difficiles ont été rencontrées à la Compagnie territoriale de Korhogo (CTK) de Korhogo où sont essentiellement détenus les anciens officiers supérieurs des Forces de défense et de sécurité (FDS). Ils vivent entassés dans de petites cellules dans un état de délabrement très avancés et des conditions d'hygiène déplorable. Ils ne reçoivent aucune visite des membres de leurs familles. À la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA), 180 personnes inculpées pour atteinte à la sécurité de l'État sont détenues, parmi lesquelles 99 militaires.

75. Le 10 novembre 2012, la Division des droits de l'homme de l'ONUCI a pu visiter M. Séka Yapo à la DST. Le Commandant Séka Yapo a été détenu incommunicado à un endroit non identifié depuis son arrestation le 15 octobre 2011. Il n'a jamais reçu de visite de sa famille ou de son avocat. Il a été malade et admis dans une clinique d'Abidjan. Il a exprimé le souhait d'avoir accès à son avocat, qui se trouve en France.

V. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

76. **La reconstruction démocratique, économique et sociale de la Côte d'Ivoire est maintenant inscrite dans une dynamique dont la portée et la signification doivent se mesurer à l'aune d'une longue crise qui s'est traduite par la prégnance d'une culture de violence dans la société et la désarticulation profonde des institutions politiques, économiques et sociales du pays. La conscience collective est taraudée par deux questions existentielles: les causes profondes de cette crise et l'angoisse sur la possibilité de la réconciliation.**

77. **Les trois dimensions fondamentales de la crise, sa profondeur morale, sa source politique et son impact social doivent faire l'objet d'un traitement lié, articulé autour des défis majeurs suivants: la reconstruction démocratique, économique et sociale, la promotion d'une éthique politique nationale, la revitalisation du vivre ensemble et le déracinement de la culture de violence. La reconstruction démocratique, réelle sur le plan institutionnelle est freinée par la résilience de la polarisation politique et l'absence de progrès dans l'instauration d'un véritable pluralisme politique et notamment la non-participation du principal parti d'opposition, le Front populaire ivoirien, au Cadre permanent de dialogue.**

78. **L'urgence de la réconciliation politique et de la reconstruction démocratique, économique et sociale est confortée par la crise malienne, dont les implications**

politiques, militaires, religieuses et économiques sont de nature à déstabiliser en profondeur et dans la durée l'ensemble des pays de la région. Une société multiculturelle, démocratique, égalitaire et respectueuse des droits de l'homme constitue le contre-feu le plus solide à ce nouveau péril dont les ferments sont la violence, l'intolérance et la discrimination.

B. Recommandations

1. Recommandations au Gouvernement :

79. L'Expert indépendant recommande au Gouvernement de la Côte d'Ivoire d'accorder la plus grande priorité au renforcement de la dynamique démocratique et à la promotion des droits de l'homme en cours et à la consolidation de la reconstruction économique et sociale. Le Gouvernement doit maintenir ce cap malgré les tentatives de déstabilisation sécuritaire actuelles dont l'objectif est précisément le déraillement de cette dynamique.

80. La reconstruction démocratique, facteur fondamental de la réconciliation nationale, devrait s'articuler autour de la réalisation effective d'un pluralisme politique inclusif et d'une promotion vigoureuse et vigilante des droits de l'homme.

81. L'Expert indépendant réitère, en conséquence, sa recommandation relative à l'inscription dans la Constitution Ivoirienne du pluralisme ethnique, culturel et religieux comme valeur fondamentale du peuple ivoirien. Des initiatives politiques significatives devraient être prises pour que le Cadre permanent de dialogue, étape positive, reflète toute la diversité politique de la société ivoirienne.

82. La consolidation démocratique, consensuelle et pacifique du front intérieur constitue une condition nécessaire pour la dynamique de déstabilisation et de division de la crise au Mali et dans le Sahel.

83. La promotion des droits de l'homme, qui bénéficie d'un cadre institutionnel et juridique solide, doit faire l'objet de mesures urgentes et crédibles pour le respect effectif des droits de l'homme, notamment par les forces de l'appareil sécuritaire d'État articulées autour de la formation, de la répression des violations établies des droits de l'homme et d'un filtrage plus rigoureux du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion.

84. La portée des progrès en cours dans la promotion et la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels doit être renforcée par une mise en lumière pédagogique de leur inséparabilité avec les droits civils et politiques, tant au niveau des institutions responsables de l'appareil d'État que de la population.

85. Les femmes et les enfants victimes majeures de la crise mais également piliers de la réconciliation doivent être bénéficiaires prioritaires du redressement économique et social ainsi que le plein exercice du droit à l'éducation.

86. La Commission Nationale des Droits de l'Homme, institution fondamentale dans le contexte actuel de promotion et de respect des droits de l'homme doit être conforme aux Principes de Paris, dans ses attributions, sa composition, son organisation et son fonctionnement, notamment quant à son indépendance et ses moyens.

87. Le Rapport de la Commission Nationale d'Enquête, dont le contenu est équilibré et favorable à la réconciliation, doit faire l'objet de deux mesures significatives de mises en œuvre : sa publication (respectant la confidentialité des

sources et des témoignages) et la création d'une structure indépendante dotée de moyens adéquats pour le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations.

88. La mise en place d'une plate-forme de collaboration des institutions étatiques en charge de la justice transitionnelle serait également opportune. La Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), dont le mandat est plus que jamais opportun, doit bénéficier des moyens nécessaires. L'absence formelle du concept de justice dans le mandat du CDVR devrait être atténuée par une vision holistique et proactive de la vérité dans ses trois dimensions profondes: la mise en lumière objective des faits, l'identification des responsables et la détermination de leurs causes profondes.

89. Les mesures prises pour le jugement de détenus et la libération provisoire d'un nombre significatif de personnalités de l'ancien régime doivent être crédibilisées par une plus grande impartialité de la justice visant des responsables reconnus de violations massives des droits de l'homme de toutes les tendances politiques y compris ceux considérés comme proches du pouvoir actuel. Les conditions de détentions doivent faire l'objet d'une vigilance plus systématique.

90. La ratification positive du Traité de Rome sur la Cour Pénale Internationale (CPI) doit être suivie d'une coopération ferme et sans réserves avec la CPI de nature à crédibiliser cette ratification auprès de la communauté internationale.

91. L'Expert indépendant réitère sa recommandation relative à la promotion active des valeurs, pratiques et mécanismes traditionnels de vivre ensemble et à la mobilisation à cet effet des chefs religieux et traditionnels. La créativité culturelle et artistique du peuple ivoirien et notamment de sa jeunesse doit faire l'objet d'une stimulation et d'une promotion systématique pour favoriser la réconciliation.

2. Recommandations à la communauté internationale

92. L'Expert indépendant recommande à la communauté internationale de maintenir et renforcer son appui à la Côte d'Ivoire pour non seulement conforter la dynamique démocratique et la reconstruction économique et sociale en cours mais également favoriser la promotion du pluralisme et la réconciliation nationale, dont les progrès sont fragilisés par la polarisation politique.

93. La situation sécuritaire fragilisée par la prégnance de la culture de violence et les tentatives répétées de déstabilisation de l'appareil secrétaire d'État justifie la levée urgente de l'embargo et le renforcement technique des institutions sécuritaires de l'État.

94. Le défi de consolidation du front démocratique, économique et social interne doit être relevé par la communauté internationale, compte tenu des risques inhérents à la crise du Mali, de déstabilisation profonde et durable de la région dont la Côte d'Ivoire constitue un acteur essentiel. La conviction par la population de l'impartialité tant de la justice nationale que de la CPI constitue un défi majeur pour la réconciliation nationale.